

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 997-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE 927-13 AFIN D'INCLURE LES LOTS RÉVISÉS 5 728 069
ET 5 727 966 DANS LA ZONE CV.3**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 997-16 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'inclure les lots révisés 5 728 069 et 5 727 966 dans la zone Cv.3

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2016, le Conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement numéro 997-16 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'inclure les lots révisés 5 728 069 et 5 727 966 dans la zone Cv.3.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **8 février 2016, 18 h 30**, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, située au 99, place Suzanne-Guité.

Le but de ce règlement est d'inclure les lots révisés 5 728 069 et 5 727 966 à la zone Cv.3 et d'y appliquer la règlement des zones centre-ville.

Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et s'applique à toutes les zones concernées et contigües, soient Cv.3, Cv.2, Cv.4, Cv.5, Pa.6, Ra.18 et Ra.22.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à 16 h.

Donné à New Richmond,
Ce 14^e jour de janvier 2016

Céline LeBlanc
Greffière